



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le lundi 18 Janvier 2021

Les décisions du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie dernièrement en visioconférence. Voici les principales décisions.

774 752 € en appui aux projets locaux

144 334 € pour le Territoire de Briey

La commission permanente a voté au titre des contrats territoires solidaires (CTS) 144 334 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement aux structures locales (3 990 €), pour soutenir les communes fragiles notamment celle de Giraumont pour l'installation d'un système de vidéoprotection (18 000€), et pour soutenir l'investissement de quatre projets de territoire (122 344 €), dont la création d'une voirie définitive desservant l'EHPAD d'Homécourt à hauteur de 50 000 €.

350 418 € pour le Territoire Terres de Lorraine

La commission permanente a voté au titre des contrats territoires solidaires (CTS) 350 418 € qui seront attribués pour accorder des aides à l'investissement pour dix projets locaux (283 452 €) dont 125 000 € dédiés à la construction d'un groupement scolaire, périscolaire et associatif à Richardménil ; pour soutenir les communes fragiles (66 966 €) notamment celle de Bulligny pour la sécurisation et l'accessibilité de la mairie et la sécurisation de l'accès aux transports en commun à hauteur de 15 000 €.

280 000 € pour le renouvellement urbain – Aménagements

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. En application des objectifs définis par la loi LAMY en 2014, 18 quartiers ont été identifiés comme « quartier prioritaire de la ville ».

Le Département a décidé de soutenir les collectivités pour financer les opérations structurantes dans ces quartiers dans le cadre de ses dispositifs contractuels et en particulier

dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires. Dans le cadre de ces contrats, la notion de « renouvellement urbain », porte sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville. Le Département a donc accordé des aides au renouvellement urbain (280 000 €), notamment 180 000 € à la commune de Mont-Saint-Martin pour la construction de sa structures multi-accueils « petite enfance ».

Protection de l'enfance : 255 000 € de dotations auprès de l'association ADEPAPE pour l'accompagnement des jeunes majeurs de 21 à 25 ans

Le conseil départemental apporte des aides au fonctionnement à l'association ADAPAPE (Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance) qui vient en aide moralement et matériellement aux personnes admises pendant leur minorité dans le service de l'Aide Social à l'Enfance. En Meurthe-et-Moselle l'association TREMPLIN est la structure référente de l'ADAPAPE.

420 000 € pour l'accompagnement de familles issues de la communauté des gens du voyage

Dans le cadre du soutien en terme d'action sociale, le Département renouvelle sa convention avec l'Amitiés Tsiganes, et accorde un soutien de 420 000 € pour l'accompagnement globale des familles issues de la communauté des gens du voyage avec pour objectifs l'insertion sociale, sanitaire, économique, professionnelle et culturelle de ces familles. L'association intervient principalement à trois niveaux pour le Département : la mission de service social ; l'ingénierie sociale et financière pour la production d'un habitat adapté ; et l'insertion des bénéficiaires du RSA, notamment des travailleurs indépendants.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens rassemblant le Département, l'ARS et la Fondation Vincent de Paul

Dans ce 1^{er} contrat pluriannuel tripartite, des orientations stratégiques ont été définies par les trois partenaires dans le secteur de la santé, de l'enfance, des solidarités, du handicap et secteur personnes âgées afin d'élaborer le périmètre d'action des trois structures.

Les objectifs sont multiples : améliorer les conditions d'hébergement des résidents et diversifier l'offre d'accueil pour répondre aux besoins du bassin de population et éviter les ruptures de parcours ; enrichir et maintenir la vie sociale, adapter et personnaliser l'offre d'alimentation aux besoins des résidents, développer des actions de prévention pour lutter contre la perte d'autonomie, développer la télémédecine ; renforcer les coopérations territoriales ; accompagner les établissements dans leur pilotage interne ; déployer une politique qualité de prévention des risques ; améliorer la sécurisation du circuit du médicament.

1 745 255 € pour financer le forfait d'externat des collèges privés

La loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement secondaire (ATTEE) aux départements. La conséquence de cette disposition est le financement par le Département, depuis le 1er janvier 2007, de la « part personnel » du forfait d'externat des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association. 13 collèges privés sous contrat d'association sont concernés par cette mesure.

101 600 € attribués dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité – Covid 2

En juin 2020, le Département a créé, pour faire face à la crise sanitaire, un fonds départemental exceptionnel de solidarité de soutien financier et d'accompagnement à la reprise destiné à soutenir les associations de Meurthe-et-Moselle et plus globalement les acteurs meurthe-et-mosellans de l'Economie Sociale et Solidaire intervenant dans les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse citoyenneté et éducation populaire, de l'insertion l'inclusion et la solidarité, de la coopération et du développement territorial (tourisme, agriculture, ...), de l'environnement . Cette année, 500 000 € a été inscrit au budget primitif 2021. Actuellement, 101 600 € ont été attribués à 14 structures locales.

217 000 € attribués aux deux organismes départementaux en charge de la mise en œuvre de la politique du logement et de l'habitat

Le Département de Meurthe-et-Moselle a renouvelé, en 2020, pour 4 ans les conventions de partenariat avec deux organismes départementaux : le centre d'amélioration du logement – Solidaire pour l'habitat (CAL-SOLIHA) et l'agence départementale d'information pour le logement (ADIL 54-55).

Ces deux organismes participent à la mise en œuvre de la politique du logement et de l'habitat décidée par le Département.